

Walhardent - 11 septembre 2019



Entreprendre et réussir ensemble

Plan de l'exposé

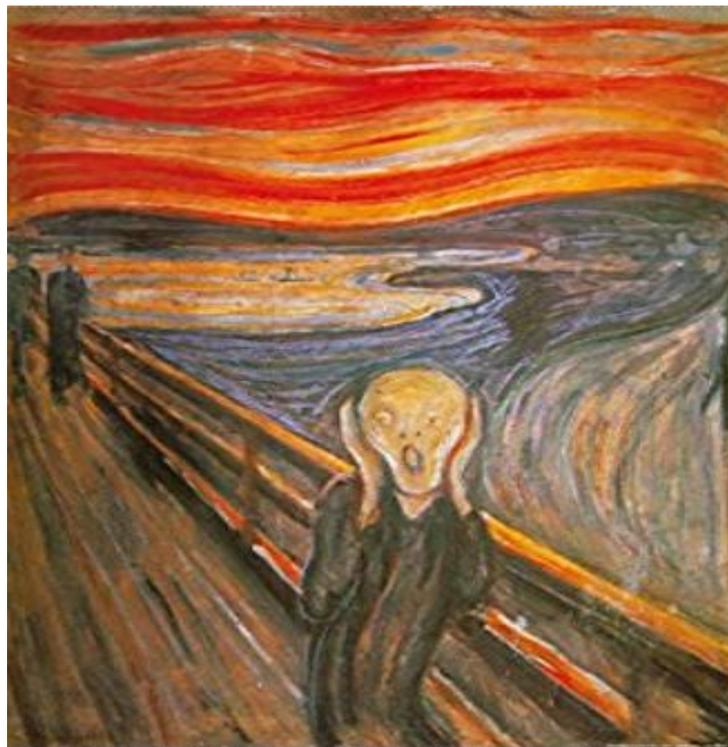
1. Coût du personnel
2. Gestion du personnel
3. Travaux



1. Coût du personnel



- Rapport de la Commission européenne : Belgique 2ème en 2017, 3ème en 2018



Aides à l'emploi

1. SESAM



Soutien à l'Emploi dans les Secteurs d'Activités Marchands

Aide dégressive sur 3 ans octroyée aux entreprises de moins de 50 travailleurs qui engagent et maintiennent à l'emploi un travailleur (exprimé en ETP) :

-10.422 € / 1^{ère} année

-7.816 € / 2^{ème} année

-5.211 € / 3^{ème} année



Entreprendre et réussir ensemble

Nouveauté 2019

- Une nouvelle plateforme sécurisée « Mon espace » plus facile d'utilisation est créée sur le site du SPW
- Le formulaire de demande est simplifié
- Les documents/informations suivants ne doivent plus être transmis à l'Administration:
 - Annexe Emploi (perte financière SSA)
 - Le Relevé d'identification bancaire
- Résultat : les budgets 2019 sont presque épuisés...



1.2 Flexi-jobs



Employeurs concernés

➤ Employeurs de l'Horeca (CP 302) ;

➤ Depuis le 01/01/2018 :

boulangeries/pâtisseries (CP 118.03) - commerce alimentaire (CP 119) – **commerce de détail indépendant (CP 201)** – commerce de détail alimentaire (CP 202) – moyennes entreprises d'alimentation (CP 202.01) – grandes entreprises de vente au détail (CP 311) – grands magasins (CP 312) – **coiffure et soins de beauté (CP 314)**

➤ Entreprises intérimaires, lorsque les utilisateurs relèvent d'un de ces secteurs



Travailleurs concernés

- **Pensionnés, qui ne doivent pas fournir la preuve d'une activité principale**
- **Non-pensionnés**

Travailleurs concernés

Conditions en T-3

- Le travailleur doit avoir été occupé au minimum à 4/5ème temps auprès d'un ou de plusieurs autres employeurs.
- Cette condition est vérifiée au moment de l'introduction de la **Dimona**.

Conditions de travail et de rémunération

- Salaire minimum flexijob : 9,36 € + 0,72 €
- Flexi-jobs = CDD -> mêmes règles légales que les contrats de travail 'ordinaires'

➤ Traitement social

Cotisation patronale de 25 % sur le flexi-salaire et sur le flexi-pécule ;

➤ Traitement fiscal

Pas de précompte professionnel ni d'impôt final



1.3 Autres avantages

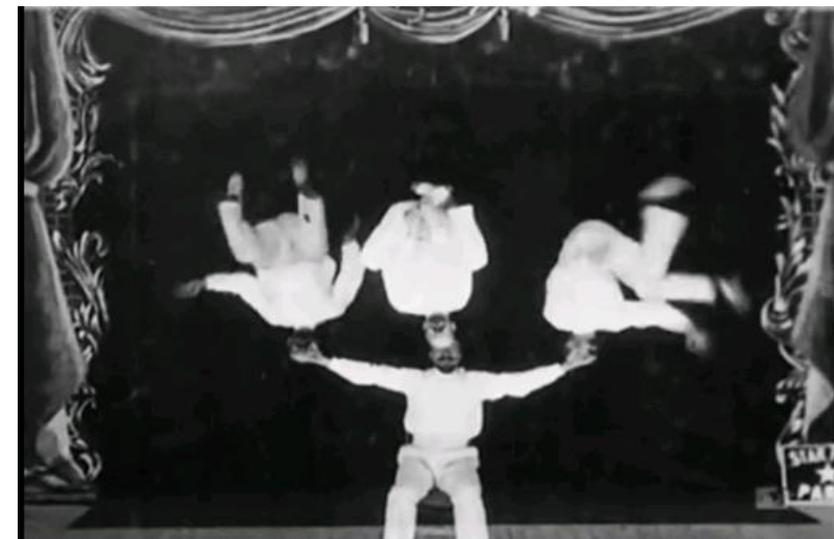
- Réduction premiers engagements
- Impulsion – 25 ans
- Impulsion 12 mois +
- Impulsion 55 +

2. Gestion du personnel



Ce que les juristes disent...

Et ce qu'il faut faire pour retenir son personnel...

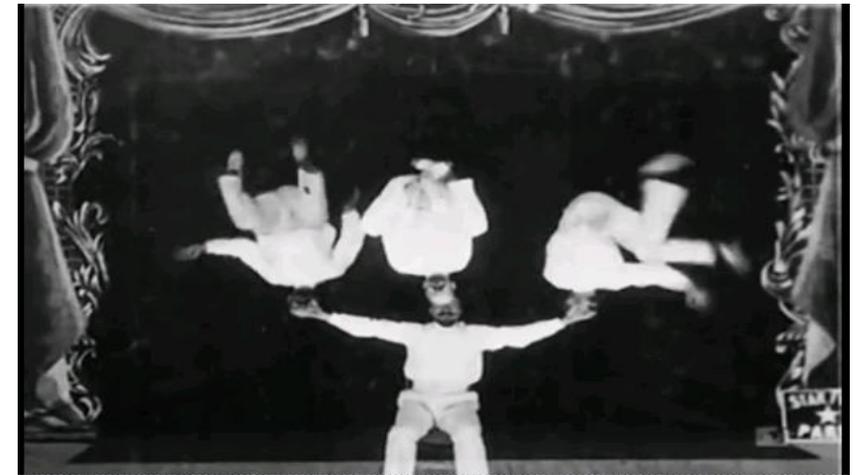


Entreprendre et réussir ensemble

Se protéger

VS

Maintenir un climat de travail acceptable



Entreprendre et réussir ensemble

Les retards, absences et heures perdues

- **A droit à sa rémunération [...] le travailleur apte à travailler au moment de se rendre au travail :**
 - Qui, **se rendant normalement à son travail**, ne parvient qu'avec retard ou n'arrive pas au lieu du travail, pourvu que ce retard ou cette absence soient dus à une **cause survenue sur le chemin du travail et indépendante de sa volonté**

Ex: mauvaises conditions climatiques (brouillard, neige, verglas), retards ou grève sauvage des transports publics...

Les retards, absences et heures perdues

- A droit à sa rémunération [...] le travailleur apte à travailler au moment de se rendre au travail :
 - Qui, hormis le cas de grève, ne peut pour une cause indépendante de sa volonté, soit entamer le travail, alors qu'il s'était rendu normalement sur les lieux du travail, soit poursuivre le travail auquel il était occupé

Ex: accident technique, panne informatique, températures extrêmes, incapacité de travail en cours de journée.

Retards répétés ?

Remarques verbales

Entretien

Entretien avec confirmation écrite (non paiement des heures)

Courrier

....



Absence(s) sans justificatif

Obligation d'avertir immédiatement

Certificat médical dans les 24 ou 48 heures du début de l'incapacité

Entretien avec confirmation écrite (non paiement des heures)

Courriers

Ne pas conclure trop vite à un abandon de travail !



Absence(s) sans justificatif

Obligation d'avertir immédiatement

Certificat médical dans les 24 ou 48 heures du début de l'incapacité

Entretien avec confirmation écrite (non paiement des heures)

Courriers

Ne pas conclure trop vite à un abandon de travail !

3. Travaux

- ✓ **Crédit-temps ou réduction volontaire du temps de travail**
- ✓ **Chômage temporaire**
- ✓ ...



3. Travaux

Chômage temporaire

Catégorie	Ouvriers	Employés
Causes économiques	X	
Manque de travail		X
Intempéries	X	
Fermeture collective	X	X
Accident technique	X	
Force majeure	X	X
Grève	X	X



3. Travaux

Causes économiques - Manque de travail

Circonstances rendant momentanément impossible le rythme convenu de travail dans l'entreprise

Totalement indépendante de la volonté de l'employeur

Ne résultant pas d'une organisation déficiente de l'entreprise ou d'une mauvaise gestion de l'employeur



3. Travaux

Causes économiques - Manque de travail

Exemples :

Baisse momentanée de la demande/des commandes

Retard d'approvisionnement en matières premières

Arrivée sur le marché de produits concurrents

Caractéristiques :

Caractère conjoncturel, pas structurel

3. Travaux

Causes économiques - Manque de travail

Autres caractéristiques :

Ouvert à tous les ouvriers et les jeunes sous contrat de formation en alternance (« apprentis manuels »)

Applicable également aux travailleurs à temps partiel

Applicable aux employés et aux jeunes sous contrat de formation en alternance (« apprentis intellectuels »)

Mais régime spécifique :

- ***condition préalable d'entreprise en difficulté à respecter***

3. Travaux

Causes économiques - Manque de travail

Autres caractéristiques :

Ouvert à tous les ouvriers et les jeunes sous contrat de formation en alternance (« apprentis manuels »)

Applicable également aux travailleurs à temps partiel

Applicable aux employés et aux jeunes sous contrat de formation en alternance (« apprentis intellectuels »)

Mais régime spécifique :

- ***condition préalable d'entreprise en difficulté à respecter***

3. Travaux

Chômage temporaire – force majeure

- Evènement imprévisible
- Qui rend totalement impossible
- La poursuite de toute activité professionnelle

-> Quid ?





MERCI